

## Assemblée Générale 2020

### Jeudi 15 octobre par visioconférence

-----

#### Présentation du Président

L'AG débute à 17h

Daniel Stévenin Président remercie les présents, administrateurs et adhérents.

#### Présentation des rapports

En préalable, Michel Canon annonce que le nombre d'actifs habilités à prendre part aux décisions de l'assemblée générale du 17 octobre à jour de cotisation et non démissionnaires pour l'exercice 2020 est de 34.

Après la présentation du rapport d'activité 2020 par Daniel Stévenin (voir en annexe 1) Michel Canon présente le bilan financier de l'exercice 2019-2020 - Arrêté au 30-09-2020 (voir en annexe 2).

Le contrôleur de gestion, Catherine Ragobert a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2019-2020 arrêtés au 30-09-2020.

A l'issue de ce contrôle, elle est en mesure de certifier que les comptes de l'exercice sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière de l'Association au 30 septembre 2020.

#### Résolutions et élections des membres du Conseil

##### Résolution N° 1

L'assemblée générale décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver le rapport moral et le compte rendu d'activité.

Pour : 23                      Abstention : 0                      Contre : 0

##### Résolution N° 2

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le rapport financier, comprenant les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2020 et le budget prévisionnel pour 2021.

Pour : 23                      Abstention : 0                      Contre : 0

##### Résolution N° 3

Le tarif des cotisations 2021 (sans modification par rapport à l'année précédente) est voté à l'unanimité.

- 1 000 € pour le premier membre actif d'une entreprise,
- 300 € au delà du premier membre actif dans une même entreprise,
- 75 € pour les membres correspondants.

Pour : 23                      Abstention : 0                      Contre : 0

##### Résolution N° 4

A l'unanimité des membres partenaires présents ou représentés tous les candidats au conseil sont élus. Le conseil d'administration de l'Afope élu le 15 octobre 2020 comprend 20 administrateurs (voir ci-après).

Pour : 23                      Abstention : 0                      Contre : 0

## Elections au conseil de l'Afope

### Administrateurs démissionnaires en 2020

- Gabriella Kernaleguen - CA PREDICA

### Renouvellement pour 3 ans d'un mandat d'administrateur élu en 2017

- Etienne Berling - CAISSE des DEPOTS
- Michel Canon - SNCF
- Claude Heine - CREDIT AGRICOLE S.A.
- Claude Isidore - Agirc Arrco
- Corinne Martorello - AG2R LA MONDIALE
- Marc Mérat - SOCIETE GENERALE

### Nouvelles candidatures pour être administrateurs en 2021/2022/2023

- Damien Fonters - CNP Assurances
- Virginie Guibout - Pironneau - LFDJ
- Laurent Harivel - NATIXIS
- Amélie Vanecloo - ENGIE

### Les administrateurs dont le mandat se poursuit en 2021

- Christine Ambros - YVES ROCHER
- Florence Datcharry-Sirven - SNCF
- Céline Gasiglia - LCL
- Sabrina Guezlot - BANQUE de FRANCE
- Olivier Joulin - MNH
- Véronique Leymarie - MICHELIN
- Aude Nail - HARMONIE MUTUELLE
- Carole Serrurier - Oney bank
- Daniel Stevenin - RTE
- Pierre Widmer - GROUPE SERVIER

## Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé à 18h, Daniel Stévenin remercie l'assemblée.

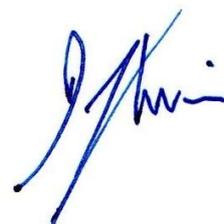
Fait à Paris, le 15 octobre 2020

Michel CANON

Délégué général

Daniel STEVENIN

Président



## Commentaires sur le bilan financier de l'Afope sur l'exercice 2019-2020 (Annexe 2)

-----

### • Situation des adhésions :

En 2020 nous avons encaissé des cotisations à hauteur de **+39 500€**, **325€** supérieures à celles encaissées en 2019 :

- 35 cotisations de membres actifs à 1 000€ (dont 4 cotisations pour 2019), contre 38 l'année précédente,
- 3 cotisations à 1300€ (dont une cotisation pour 2019),
- 4 cotisations de membres actifs à 300€ (dont une cotisation pour 2019), contre 6 l'année précédente,
- et 4 cotisations de membre « correspondants » à 75 € (dont une cotisation pour 2018), contre 3 l'année précédente.

Le nombre d'actifs habilités à prendre part aux décisions de l'assemblée générale du 15 octobre 2020, à jour de cotisation et non démissionnaires pour l'exercice 2020 est de 34, contre 41 pour l'exercice 2019.

Au-delà de cette baisse le turnover des membres en 2019-2020 est de l'ordre de 27% (nombre d'entreprises adhérentes et mouvement des adhérents dans les entreprises) contre 40% l'année précédente.

### • Situation financière 2020 par rapport au précédent exercice :

Le niveau des **ressources**, soit **+40 273€** en 2020, est inférieur de **7 850€** à celui de 2019, en raison de l'absence de convention annuelle en 2020.

En 2019, les inscriptions à l'évènement des **60 ans de l'association** représentaient un encaissement de **8 114€**, sans équivalent sur 2020.

Les cotisations sont supérieures (**+325€**, voir ci-dessus) et les intérêts sur les placements sont en léger retrait (**-62€**) par rapport à 2019.

Les **dépenses totales**, soit **- 47 780€** en 2020, sont inférieures de **12 061€** à celles de 2019.

- Les frais nets de fonctionnement de l'association s'élèvent à **- 8 113€** pour **- 7 707€** en 2019. A noter l'augmentation de **713€** sur les frais de gestion courante du site web.
- Concernant les frais liés aux activités, le présent exercice a supporté le solde de la Convention 2019 soit **- 2 034€**, le coût des travaux de recherche (Livre Blanc) soit **- 4 752€** et les frais liés à ceux de l'intervention de Caylar Conseil soit **- 31 200€**.

En revanche, les autres évènements ont généré des économies importantes d'une année sur l'autre en raison de la crise sanitaire :

- pas de convention annuelle en 2020, l'organisation de 60 ans de l'association avait coûté **44 770€** en 2019 ;
- la journée thématique a été annulée, elle avait coûté **2 460€** en 2019 ;
- les dépenses relatives aux réunions mensuelles ont diminué de **709€**.

Le **solde** de l'exercice 2019/2020 est défavorable : **- 7 507€** , soit un niveau de perte moins élevé qu'en 2019 (-11 718€).

Les **engagements nets** de dépenses pris au 30-09-2020 sont faibles : ils s'élèvent à **-390€** et représentent des frais de fonctionnement (- 90€) et de domiciliation de l'association (-300€).

• **Le budget 2020-2021 qui prévoit un retour à l'équilibre.**

Au niveau des activités de l'association, ce budget suppose la poursuite des travaux de recherche, un effort d'amélioration des outils web, et le retour à la normale sur l'organisation d'évènements : journée thématique et convention, avec pour objectif d'obtenir des livrables susceptibles d'attirer de nouveaux adhérents.

## **Approbation du bilan financier de l'exercice 2019-2020 de l'Afope**

• **Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 septembre 2020 a décidé de ne pas modifier le tarif des cotisations pour 2021, soit :**

- 1 000€ pour le premier membre actif d'une entreprise,
- 300€ au-delà du premier membre actif dans une même entreprise,
- 75€ pour les correspondants.

Toutefois, une formule "à la carte" peut être proposée, avec le choix entre :

- la formule actuelle d'abonnement pour les entreprises qui souhaitent continuer à offrir à tous ses collaborateurs de participer à nos travaux au tarif actuel (1 000 € / an) ;
- une formule provisoire d'abonnement "individuel" avec réduction de 30 % (?) soit 700€, pour les entreprises qui souhaitent n'inscrire qu'une seule personne à nos travaux ;
- une formule de soutien à 1 300 € / an pour les entreprises souhaitant soutenir les efforts de notre association.

• **Le contrôleur de gestion, Catherine Ragobert a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2019-2020 arrêtés au 30/09/2020. A l'issue de ce contrôle, elle est en mesure de certifier que les comptes de l'exercice sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière de l'Association au 30/09/2020.

• **L'assemblée générale donne quitus au délégué général Michel Canon** de sa gestion des comptes, du bilan financier et de la trésorerie de l'Afope arrêtés au 30/09/2020.